

Les mythes de l'apprentissage

Paul Devin, président de l'Institut de recherches de la FSU

À propos de quelques travaux de recherche qui doutent fortement des politiques actuelles.

Le sens commun convient facilement qu'il n'y a rien de mieux pour former à un métier que d'en faire l'expérience pratique comme si la vue des gestes professionnels accompagnée de quelques explications de compagnonnage pouvait y suffire. S'appuyant sur cette représentation consensuelle, les volontés politiques ne cessent, depuis les années 1970 de vouloir imposer l'apprentissage comme modalité essentielle de la formation professionnelle initiale au prétexte de sa capacité à lutter contre le chômage des jeunes. Les travaux de la recherche sont pourtant loin de confirmer cette apparemment évidente.

Le mythe de l'apprentissage sur le tas

Les recherches sur la formation en alternance s'entendent toutes, au-delà de leurs divergences, pour affirmer la nécessité d'une articulation solidement construite entre enseignements et terrain, qu'il s'agisse de penser le rôle du tuteur¹ ou la coopération entre les acteurs². C'est que, contrairement aux présupposés, se former par alternance ne va pas de soi et cela tout particulièrement pour celles et ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés scolaires et sociales. Quelques exemples probants ont été développés, comme cette analyse³ d'un dispositif de validation des acquis de l'expérience pour

le diplôme d'aide-soignante qui a montré que, loin d'être la voie idéale pour les femmes les plus éloignées des compétences scolaires, de telles modalités de qualification nécessitent d'importantes ressources culturelles et sociales.

La Cour des Comptes⁴, elle-même, a reconnu que l'exceptionnelle hausse des effectifs de l'apprentissage, constatée depuis 2019 n'a été possible qu'en renonçant à l'objectif traditionnel d'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés. Le lycée professionnel est donc conduit à accueillir la part des élèves les plus en difficulté, devant assumer les fonctions de réconciliation entre les élèves et les savoirs que les dispositifs en alternance sont incapables d'assurer⁵. Au contraire, l'apprentissage renforce la hiérarchisation déjà produite par l'orientation scolaire⁶.

La voie scolaire et le métier

L'idée est fréquente que la faiblesse de la voie scolaire résiderait dans un éloignement de la réalité du métier et de l'entreprise, qui induirait une mauvaise préparation des élèves à leur activité professionnelle. Des travaux⁷ ont montré que si le lycée professionnel apporte « une socialisation professionnelle marquée par des logiques proprement scolaires », celle-ci est loin de constituer un handicap pour les élèves dans la perspective de leur mé-

tier futur. Il semble au contraire que l'organisation pédagogique des enseignements, libérée des contraintes impératives de la production, par exemple celles d'une pression pour réduire le temps de l'acte professionnel, soit mieux à même de permettre les apprentissages et ce tout particulièrement pour des élèves rencontrant des difficultés. De même, le lycée professionnel, par l'apprentissage de la recherche documentaire sur des revues techniques ou de la comparaison de plusieurs procédés pour effectuer un acte professionnel, offre une qualité de formation bien supérieure à l'apprentissage qui reste limité à la reproduction du geste technique unique qui a la prédilection du maître d'apprentissage. Mais plus essentiel encore, la voie scolaire permet que la socialisation professionnelle, notamment celle des normes spécifiques à chaque métier, puisse être transmise dans une relation pédagogique capable d'en interroger le sens et non dans le lien de subordination du salariat. Face aux stéréotypes culturels de ces normes, notamment celles concernant le genre, le cadre scolaire offre une dimension réflexive voire critique à laquelle l'entreprise sera moins propice. Pour les filles, si le lycée participe à la reproduction de la division socio-sexuelle du travail⁸, il n'en permet pas moins qu'elles puissent y trouver les ressources d'une valorisation de leur place sociale⁹. Enfin, le stage scolaire permet que la confrontation à l'entreprise bénéficie d'un cadre protecteur notamment pour éviter que des élèves se voient confier des tâches subalternes sans enjeu d'apprentissage ou soient l'objet d'exigences inappropriées.

Accès à l'emploi : les illusions de l'apprentissage

Faudrait-il renoncer à tout cela par pragmatisme ? À entendre les branches professionnelles, l'apprentissage mis en œuvre par leurs organismes de formation se caractérise par une meilleure insertion dans l'emploi que la voie scolaire. L'argument a régulièrement été repris par la communication gouvernementale qui se contente souvent d'une comparaison brute de pourcentages pour proclamer que l'apprentissage est la meilleure arme de lutte contre le chômage des jeunes ! Mais à mieux observer les chiffres, corrélation n'étant pas causalité, les choses ne sont pas si simples.

Les alertes sur les illusions du chiffre ne manquent pas¹⁰ : ce qui constitue la « performance » du dispositif est la conséquence de l'éviction des jeunes les plus fragilisés. Et les études les plus récentes le confirment : l'apprentissage s'avère très sélectif¹¹. Ce sont des sélections successives qui opèrent : disposer des informations sur l'apprentissage, être capable de trouver une entreprise, maîtriser les codes comportementaux, notamment langagiers et vestimentaires, qui seront capables de rassurer l'employeur et ne pas être victime des choix discriminants d'embauche qui pénalisent les filles, les jeunes racisés, les habitant-es des quartiers populaires. Quant à la discrimination des filles, ce ne seraient pas tant les socialisations genrées construites par l'école ou la famille qui produiraient la ségrégation sexuée des orientations professionnelles que la distribution des individus par le marché du travail en fonction de leur sexe¹². Et une ultime sélection vient réduire encore le nombre de celles ou ceux qui ont obtenu un contrat d'apprentissage : la capacité à le poursuivre sans rupture de contrat avant la qualification. Les chiffres ministériels préfèrent mettre en évidence les taux d'accès à l'emploi dont l'apparente hauteur est produite par l'oubli des échecs plutôt que le taux d'obtention du diplôme par rapport aux entrées en formation qui est au contraire largement en faveur du lycée professionnel !

Quelle culture commune ?

Reste une dernière question : la formation patronale est-elle capable de former le citoyen ? La logique même de ses intérêts ne la portera pas à informer le travailleur de ses droits ou à développer son jugement critique, ni à lui permettre d'identifier les collectifs salariés et d'acquiescer une conscience de classe¹³. La logique culturelle¹⁴ qui voulait que le lycée professionnel, au-delà des savoirs utiles au métier, puisse former, selon la formule usuelle, « l'homme, le travailleur et le citoyen »¹⁵ va-t-elle laisser la place aux seuls impératifs de l'employabilité ? Construire une culture commune nécessaire à la compréhension du monde ne perdurera pas sous la pression d'une volonté pragmatique de rentabilité immédiate de l'activité des apprenties et apprentis. D'autant qu'une représentation méprisante voudrait que seuls les ensei-

gnements centrés sur le métier puissent avoir du sens, constituant un prétexte à la diminution des enseignements généraux. La formation sur le tas n'est pas propice, non plus, à l'interrogation des stéréotypes qui marquent le monde du travail. À réduire la formation professionnelle à l'urgence des besoins immédiats de l'emploi, c'est toute la dimension émancipatrice du travail qui disparaît et nul doute, alors, que l'apprentissage peut apparaître comme l'outil idéal de l'asservissement des salarié-es.

Le lycée professionnel est au cœur d'un complexe entrelacement de constructions socio-politiques qui sont loin de servir une perspective égalitaire et émancipatrice : enjeux économiques de la marchandisation de la formation, idéologies d'une responsabilisation de la personne à son employabilité¹⁶, volonté d'asservir la formation aux desiderata immédiats des employeurs aux dépens de la logique des diplômes nationaux¹⁷, le tout mêlé des traditionnelles conceptions méritocratiques de l'éducation. La régionalisation, si elle a parfois permis de mobiliser des moyens, n'a guère modifié les ambitions qualitatives de la formation professionnelle¹⁸. La recherche d'une parfaite adéquation entre formation et emploi semble vaine¹⁹. La politique actuelle, arc-boutée à favoriser ces perspectives, les soutient grâce à des aides coûteuses qui sont loin d'avoir fait la preuve de leurs effets. Et même les analyses les plus modérées s'inquiètent des effets d'une telle évolution²⁰.

La qualification ouvrière est-elle destinée à se réduire à un instrument d'accès à l'emploi²¹ et de production d'un capital humain flexible au gré des intérêts du patronat ?

1 Jacquemet Stéphane, Türkal Laurence, Graber Myriam, *La formation pratique dans un dispositif de formation en alternance : les conditions de l'action du formateur de terrain*, in COLL., *Alternances en formation*, 2007, p. 183-199

2 Lechaux Patrick, *L'alternance en formation : le travail silencieux de l'activité de reliance des « alternants » dans le cadre d'un dispositif de formation mobilisateur*, *Phronesis*, 2016-1, vol. 5, p. 38-49

3 Arborio Anne-Marie, *L'expérience comme ressource alternative pour des femmes des classes populaires ? Passer le diplôme d'État d'aide-soignante par VAE*, Actes de la recherche en sciences sociales, 2021/5, n° 240, p. 30-47

4 Cour des Comptes, *La formation en alternance*, juin 2022, p. 7-9

5 Jellab Aziz, *Sociologie du lycée professionnel. L'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation*, 2008, p. 15, 76

6 Arrighi Jean-Jacques et Gasquet Céline, *Orientation et affectation : la sélection dans l'enseignement professionnel du second degré*, *Formation emploi*, n° 109, 2010, p. 99-112.

7 Denave Sophie, Renard Fanny, Noûs Camille, *Des socialisations professionnelles tramées par des logiques scolaires : les CAP coiffure et métiers de l'automobile en lycée*, *Formation emploi*, 2020-2, n° 150, p. 145-165

8 Depoilly Séverine, *Le lycée professionnel dominé et déqualifié. Le cas de la filière féminine des Soins et services à la personne et aux territoires (SAPAT)*, *Mouvements*, 2021/3, n° 107, p. 45-53

9 Depoilly Séverine, *Filles en lycée professionnel : trajectoires et expériences familiales*, *La Pensée*, 2023-1, n° 413, p. 87-96

10 Kergoat Prisca, « L'apprentissage, au désavantage des jeunes fragilisées », *Diversité*, n° 180, 2015, pp. 55-60 ; Moreau Gilles, *Le monde apprenti*, 2003

11 Kergoat Prisca, *Les coulisses de la formation professionnelle : processus de sélection à l'entrée de l'apprentissage*, *Formation emploi*, 2022-3, n° 159, p. 49-69.

12 Kergoat Prisca, *Le travail, l'école et la production des normes de genre. Filles et garçons en apprentissage (en France)*, *Nouvelles Questions Féministes*, 2014-1, vol. 33, p. 16-34

13 Kergoat Prisca, *De l'indocilité au travail d'une fraction des jeunes populaires. Les apprentis et la culture ouvrière*, *Sociologie du travail*, n° 48-4, 2006, p. 545-560

14 Lopez Maryse, *Culture et apprentissage des métiers au lycée professionnel*, *Interlignes*, n° 49, juin 2019, p. 13-21 ; Guittard Florence, *Culture, représentations croisées*, *Interlignes*, n° 49, juin 2019, p. 22-28

15 Moreau Gilles, « L'enseignement professionnel ou la défaite d'un projet émancipateur », *Le Monde diplomatique*, avril 2004, p. 22-23

16 Tovar Martinez Francisco José, Revilla Castro Juan Carlos, *L'idéologie de l'autoresponsabilité totalisatrice : l'individu compétent et "flexisûr"*, *Les Politiques Sociales*, 2012-2, n° 3-4, p. 39-52

17 Maillard Fabienne, *La réforme de la voie professionnelle : une politique scolaire ?*, *Carrefours de l'éducation*, 2016-1, n° 41, p. 151-168

18 Stéphane Lembré, *Une politique de gauche pour l'enseignement professionnel, le cas de la région Nord-Pas-de-Calais*, in Ismaïl Ferhat (dir.), *Les gauches des gouvernements et l'école*, 2019

19 Tanguy Lucie (sous la dir. de), *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches en France*, Paris, 1986

20 Batal Christian, *Une libéralisation de la formation qui redistribue les responsabilités et soulève de multiples questions*, *Savoirs*, 2019/2 (N° 50), p. 9-19

21 Moreau Gilles, *ibidem*